

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	18 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Entente et les événements de Grèce. — Les discours inutiles à la Chambre. — Les mineurs renoncent à la grève.

On continue à se préoccuper, à Londres et à Paris, des événements de Grèce. La question en vaut la peine.

Il y a tout juste quinze jours Athènes acclamait Venizelos dans des ovations enthousiastes. Aujourd'hui, la ville manifeste bruyamment et sans limite en faveur de Constantin. Il y a là une preuve de versatilité invraisemblable qui incline les Alliés à la réflexion en raison du rôle que l'Hellade peut être appelée à jouer dans les événements de demain. L'inquiétude n'est pas vaine si l'on en croit une information d'Athènes qui affirme que plusieurs Français ont été molestés pour avoir refusé de saluer le portrait de Constantin !...

Nous entendons bien que, par une suprême habileté, on a poussé à la présidence du Conseil un modéré de l'opposition, le vieil homme politique Rhalys. On conserve l'espoir de leurer l'Entente. Mais derrière Rhalys, se dessinent les silhouettes de personnalités combattives et nettement hostiles aux Alliés. Gounaris et Calogropoulos sont ministres de la guerre et des finances. La force et la gaité au service des hochophiles : voilà la réalité.

Et aussitôt un premier acte prouve le revirement total des hellènes. Le ministère a exigé la démission du régent et désigné pour lui succéder la reine-mère Olga qui a déclaré accepter la régence, au nom de « son fils bien-aimé » Constantin.

L'illusion n'est plus permise. En dépit de protestations hypocrites, les dirigeants d'Athènes se rangent du côté de nos ennemis d'hier.

Que sera l'avenir ? Que peut-il arriver, se demande le rédacteur de la « IV^e République » ? A cette question, notre confrère répond par l'intéressant commentaire suivant : « On peut examiner les conséquences, et même forger des hypothèses, à condition de les étudier en effet, et d'adopter, pour chacune, le plan et la décision qu'elle impose.

Insurrection militaire ? L'armée marche sur Athènes ?... Si l'est vrai qu'elle est vénizéliste, comme on assure qu'elle l'était hier encore ?... Il est possible que l'armée marche et coure même, sur Athènes, et plus loin encore, mais pour s'y mettre plus sûrement à l'abri des coups.

Régence ? Le prince Paul accepte le trône ?... Constantin le revendique, débarque au Pirée, et rentre dans sa fidèle capitale parmi les fleurs, les fanfares et les zézés !... Non seulement des valeureux épistates, mais de tout son peuple bien-aimé ?... L'Entente ne le permettra jamais !... Heu ?... Elle a permis, ou laissé faire tant de choses !... Et à défaut du père, n'accepterait-elle pas le fils ainé ?...

Comment présager ce que fera l'Entente, puisqu'elle a fermement accoutumé de ne rien faire ?...

Mais que doit faire la France ? La France se trompait assurément sur la popularité et la puissance du Président Venizelos, comme sur celle du Président Wilson. La Grèce n'avait jamais voulu prendre part à la guerre, et surtout aux côtés de l'Entente. Venizelos l'y avait jetée de force. Le bonheur de la Grèce fut d'être servie malgré elle, par un homme de génie, — à la différence de la Turquie qui se serait ralliée à l'Entente si elle n'eût été, malgré elle, desservie par les mercantis de la politique.

La France doit reconnaître son erreur, — ce qu'elle fait le plus souvent quoique trop tard, — puis la réparer, ce qu'elle laisse généralement faire par les autres et à ses dépens.

Elle doit reconnaître que la politique turque a été fumeste. Elle doit réparer l'immense dommage que le traité de Sévres lui a causé à elle-même. Elle doit savoir que Mustapha Kemal n'a pas été « écrasé » le moins du monde par les irrésistibles Evzones ; qu'il a reculé et réservé ses troupes pour se protéger sur l'arrière, vers l'Arménie et la Cilicie ; que ses nombreuses Tchétches harcèlent sans relâche les avant-postes helléniques et coupent les communications ; qu'il est ravitaillé en abondance et à loisir par ?... Non ; cette fois, ce n'est pas par l'Angleterre.

La France doit reviser le Traité de Sévres sans délai. Si elle ne le fait

pas, et la première, et de sa propre initiative, une autre le ferait à sa place. Car cette autre, qui a toujours cherché un lieutenant ou un mandataire en Orient ; qui a longtemps employé la Turquie, puis a songé à la Bulgarie, puis s'est rabattue sur la Grèce, — cette autre, qui ne s'obstine pas dans ses erreurs, serait bien capable de ressusciter la Turquie pour s'en servir à nouveau et à son seul profit. Cette autre... Non, cette fois, ce n'est pas l'Italie.

L'action est au Gouvernement français.

Et s'il défailait, à la Chambre.

Car jamais il n'a été plus vrai de dire qu'il ne reste plus une faute à commettre ni une heure à perdre.

Voilà un exposé assez nouveau de la question qui donne à réfléchir !... Dans une réunion prochaine, MM. Lloyd George et Georges Leygues vont arrêter l'attitude à prendre.

Nous déplorons, récemment, les discussions profondément regrettables et inutiles qui occupent la Chambre, tandis que la mise sur le chantier si urgente du budget est renvoyée à des jours meilleurs.

Louis Forest, dans un fillet particulièrement heureux, montre le préjudice que ces discussions vaines causent au pays.

Il prend pour exemple la discussion à propos de la reprise des relations avec le Vatican.

« Excellent discours pour de M. Noblemare, dit-il ; parfait discours contre de M. Herriot. Tout avait été dit. On votait ! Fini ! »

Hélas ! d'autres orateurs ont repris les arguments déjà délayés. D'autres, encore, les reprendront demain. Et la discussion s'éternisera sans changer d'un iota la position des partisans ou des adversaires du projet. Le pays, seul, pâtira de ce délayage déplorable.

« On essaye d'évaluer en argent toutes les activités bloquées, les rennaissances entravées, les vies anéanties, les restrictions multipliées parce que tant et tant de mesures urgentes attendent, attendant la fin de tant et tant de discours », écrit Forest. Eh ! oui, on palabre pour l'électeur tandis que dorment les projets urgents qui attendent la discussion utile.

Le jour où l'Officiel ne publierait plus les discours, superflus de nos élus, que de temps serrés gagné pour les affaires sérieuses !...

Nos mineurs renoncent à la grève. Après de multiples réunions, fort sagement, les intéressés ont compris que cette agitation perpétuelle des travailleurs était fortement désapprouvée par le pays qui a soif de paix et de tranquillité. La vie est assez dure pour que l'on n'augmente pas à plaisir les difficultés de la nation.

L'entente s'est donc faite comme le commandait le bon sens. Les échelons de salaires, dit un communiqué officieux, seront établies non point sur des bases identiques pour tous les bassins, mais proportionnellement au prix de la vie dans chacune des régions, prix qui, naturellement, est variable. Enfin, le bon sens triomphe chez les mineurs qui ont compris qu'ils s'engageaient sur un mauvais terrain. La révision des salaires sera confiée à des commissions mixtes locales.

Il faut féliciter les intéressés d'avoir accepté la seule solution logique. Le pays eût désapprouvé un mouvement injustifié ; de tout son pouvoir il eût lutté pour amener l'échec d'une grève inopportune ; mais il sera avec les mineurs s'ils se bornent à des réclamations légitimes.

Les travailleurs ont tout à gagner à éviter les mesures extrêmes lorsqu'il s'agit des améliorations corporatives qui s'imposent.

A. C.

Nous recevons la lettre suivante de la Ligue des Droits de l'Homme :

Paris, 19 novembre 1920.
Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 17 novembre, vous écrivez que la Ligue des Droits de l'Homme s'est jointe à la C. G. T. et au Parti Socialiste « pour mener campagne en faveur de Lénine ».

Cette assertion est inexacte. Jamais nous n'avons entendu défendre, nous l'avons dit en propres termes, les formes ou les méthodes du Gouvernement des Soviets. Cette question a précisément été écartée, d'un commun accord, de notre campagne commune.

Ce contre quoi les trois organisations ont résolu de protester en commun, c'est contre la guerre illégale et inique faite à la Russie, au mépris du droit des Chambres qui n'ont pas été consultées et au

mépris du droit des peuples qui est manifestement violé.

C'est sur ce terrain limité, qui est le terrain même des Droits de l'Homme que, sans équivoque nous avons entendu nous placer.

Nous attendons de votre courtoisie, Monsieur le Directeur, que vous voudriez bien publier cette mise au point en première page de votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général
La Ligue — dont jamais, ici, nous ne fumes les adversaires — n'entend pas défendre les formes ou les méthodes du gouvernement des Soviets. Elle reconnaît le déloyauté de Lénine. C'est le seul point qui nous intéresse.

Le 18 avril 1919, la Ligue déclarait à l'unanimité : « Le parti bolcheviste a commis un acte de déloyauté envers le peuple, dont il prétend soutenir la cause en dissolvant la Constituante par un coup de force aussi injustifiable que tous les autres coups d'Etat, monarchiques ou oligarchiques.

« Le parti bolcheviste n'a pu se maintenir au pouvoir qu'en supprimant la liberté de presse, de réunion et de vote ; qu'en décrétant l'emprisonnement, la condamnation et l'exécution de ses adversaires en dehors de toute forme légale ; en substituant l'arbitraire à la loi et en abolissant, sous prétexte de procédure révolutionnaire, les règles et les garanties de la justice... »

Rien n'étant changé en Russie, l'opinion de la Ligue, qui veut partout le triomphe du Droit, doit être la même en 1920 qu'en 1919 !...

INFORMATIONS

L'Irlande en révolution

Des scènes sanglantes sans précédent se sont déroulées, aujourd'hui à Dublin ; ce sont les plus terribles depuis les journées rouges de Pâques 1916. Les sinn-feiners, pour répondre au régime sévère de l'autorité militaire, semblent avoir organisé une campagne qui a commencé à 9 heures du matin. Les maisons où demeurent les fonctionnaires ou officiers connus pour leur participation active à la répression du mouvement insurrectionnel furent choisis et on affirme, que quatorze officiers ou fonctionnaires ont été tués et six autres blessés.

En Haute-Silésie

Un adjudant français qui se trouvait à la gare de Kattowitz a été interpellé grossièrement par deux étudiants allemands. Comme il exigeait des excuses, des passants prirent une attitude menaçante. L'adjudant a dû faire appel à la garde.

D'autre part, au cours d'une visite effectuée par la commission de l'Entente dans une caserne pour vérifier les armes se trouvant en la possession des hommes, les officiers de l'Entente ont été insultés par les soldats, qui ont détérioré leur automobile.

La Russie ne paie pas ses dettes

Devant un Congrès de femmes communistes, qui eut lieu le 15 novembre, à Moscou, le commissaire du peuple Zinovieff a déclaré formellement que la Russie soviétique ne payera jamais les dettes contractées à l'étranger sous le régime tsariste.

Wrangel réforme son armée

Le « Daily News » publie une interview que son correspondant de Constantinople eut, le 19 novembre, avec le général Wrangel, à bord du « Korniloff », mouillé dans la mer de Marmara, avec 70 autres navires, transportant en tout 120.000 réfugiés, fuyant la faim et demandant du pain. Le général Wrangel a insisté pour que son armée soit conservée intacte, afin de former le noyau d'une nouvelle armée prête à résister aux bolchevistes sur n'importe quel front.

Le général a déclaré avoir sauvé tous les fusils et les mitrailleuses et détruit les autos blindées et les tanks. Les munitions n'ont pas pu être détruites. Il a été obligé d'abandonner 15.000 blessés, mais il a amené 6.000 officiers blessés. Provisoirement, l'infanterie du général Wrangel est envoyée à Gallipoli et les cosaques à Lemnos.

Le général espère que les civils seront envoyés en Yougo-Slavie. Le général Wrangel rejoindrait lui-même son infanterie.

Les ex-souverains d'Autriche

L'ex-empereur Charles, qui se trouve dans des difficultés financières, a envoyé un émissaire à Vienne pour obtenir une pension. L'impératrice Zita a été forcée de vendre ses bijoux pour payer les dépenses courantes du ménage.

En Grèce

Le cabinet Rhalys a l'intention de suivre la politique extérieure de son prédécesseur. C'est ainsi qu'il compte donner l'ordre aux troupes grecques d'Asie Mineure de tenter une nouvelle offensive contre Mustapha-Kemal.

Le nouveau gouvernement avait déjà contre-signé jeudi le manifeste par lequel la reine-mère Olga déclarait prendre la régence au nom de son fils Constantin. Accentuant encore son attitude, le gouvernement a donné vendredi à tous les tribunaux du royaume l'ordre de rendre la justice au nom du roi Constantin. La foule a accroché le portrait de la reine Sophie sur la maison de M. Venizelos ; plusieurs Français ont été molestés dans les rues d'Athènes pour avoir refusé de saluer le portrait de Constantin. La population est persuadée que les gouvernements alliés n'auront pas l'énergie suffisante pour imposer leur volonté et qu'on ne pourra rien à les défer. La seule chose redoutée est une révision du traité de Sévres. Le nouveau gouvernement considérant comme illégaux les actes de l'ancienne Chambre qui a sanctionné ce traité, veut convoquer d'urgence la nouvelle Chambre pour le 25 novembre et il lui demanderait de voter la ratification du traité de Sévres avant que les Alliés aient pu intervenir.

La déloyauté allemande

Une explosion de briquettes de lignite provenant d'Allemagne, la cinquième depuis quelques jours, s'est produite à Lille, chez Mme Patte, chemin des Alouettes, brisant le poêle et causant des dégâts matériels. La chambre était heureusement vide, ce qui a évité des accidents de personnes. Ces explosions répétées, attribuées à des actes de sabotage allemands, causent à Lille une vive émotion.

CHRONIQUE LOCALE

VERS LA BAISSÉ

Dans son Film du Journal, M. Clément Vautel annonce que la baisse provoquée par les consommateurs, qui n'achètent plus ou le moins possible, sera bientôt, un fait acquis. Mais il est indispensable, dit-il, que producteurs, travailleurs, consommateurs trouvent un terrain d'entente. Quand l'enseigne « A l'Escopette » sera définitivement remplacée par l'enseigne « A l'honnête Bénéfice » quand chacun fera consciencieusement son petit métier, vous verrez : « tout s'arrangera fort bien.

D'autre part, dans l'Echo de Paris, M. P. Vilette fait part à ses lecteurs de la baisse de la laine et du coton, partant des vêtements. Il cite, à cet effet, les déclarations suivantes que lui a faites un Président d'un grand Syndicat de fabricants. La hausse n'était pas due à ces fabricants. Au contraire, ceux-ci en étaient les victimes.

« Nous devons être les premiers lésés par l'arrêt inévitable des affaires qui allaient entraîner les excès excessives des détaillants. Ils ne pouvaient se débarrasser des habitudes de guerre. Un de nos confrères, qui fabrique une spécialité très demandée, était surpris du ralentissement des commandes. Il a vite fait une courte enquête à Paris, et se rendit vite compte que le tissu qu'il livrait à 60 fr. le mètre était vendu au détail 140 fr.

« Naturellement, les acheteurs se raréfiaient. Le détaillant s'en moquait, il préférait vendre peu et gagner 80 fr. sur chaque mètre. »

Contre cette situation, de nombreux marchands ont réagi : ils ont baissé les prix dans des proportions très intéressantes pour le client. Et on peut citer un magasin du boulevard Voltaire qui affiche même des complets en draperie française, sur mesure, avec essayage, à 195, 175 et 145 francs.

En province, la baisse n'est pas en-

core très sensible : mais déjà on commence à en sentir les premiers effets.

Il y a notamment le sucre qui, il y quelques jours à peine, affiché à 5 fr. 60 le kilo, est aujourd'hui vendu 4 fr. 35, 4 fr. 30 et 4 fr. 25.

Différence notable de prix, n'est-ce pas, qui annonce-t-on sera encore plus importante.

Nous devons dire que l'initiative de cette baisse a été prise, par les magasins communaux.

On voit que ces magasins ne sont pas inutiles, et comme nous l'avons toujours dit, ils sont les régulateurs des prix d'un grand nombre de denrées. A ce titre, ils ont rendu et rendront de réels services à la population. C'est peut-être pour cela, qu'on les supprimera !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes de l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Ricard François : agent de liaison très brave et dévoué. A été tué, le 18 juillet 1918, à la bataille de la Marne, en transmettant un ordre au cours d'une violente attaque. Une blessure et deux citations antérieures. Croix de guerre avec palme.

Cépède Marcelin : très brave soldat. Tué à son poste de combat, aux Eparges, le 28 juillet 1917. Deux blessures et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Poullin Jean-Baptiste : soldat très courageux. Tué glorieusement, le 8 juin 1918, à Verzy, en accomplissant bravement son devoir. Une blessure et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Delmas, lieutenant attaché au service météo-direction aéronautique à Constantinople.

Nous adressons au nouveau légionnaire qui fut sous-officier au 7^e et dont la famille habite quai de Regourd, nos vives félicitations.

Distinction honorifique

La médaille de bronze de la reconnaissance française a été décernée à Mlle Pèrès (Josephine-Eugénie-Marie), à Figeac (Lot) : comme infirmière d'abord bénévole et ensuite militaire pendant toute la durée des hostilités dans divers hôpitaux notamment à Maxéville, Compiègne, Chauny et Villers-Daucourt, a rendu des services à proximité du front avec un dévouement et des aptitudes techniques, qui lui ont valu les plus flatteuses attestations du service médical.

Nos félicitations.

Manufactures de l'Etat

M. Capelle ancien militaire, est nommé commis de culture de 8^e classe dans la direction de Cahors.

Contributions indirectes

M. Palapy, ex-soldat au 7^e d'infanterie est nommé préposé de 3^e classe des contributions indirectes à Brecey (Manche).

Double suicide

Dimanche matin, M. Caillou, commissaire de police, se présentait au domicile des dames Magne, rue Devia.

Depuis plusieurs jours, personne n'avait vu ces deux dames, la mère âgée de 81 ans et la fille de 57 ans, et la clef se trouvait dans la serrure de la porte de la chambre.

D'autre part, le Commissaire était informé qu'une personne habitant Versailles avait reçu une lettre des dames Magne, lettre qui se terminait par ces mots : « Nous vous faisons nos suprêmes adieux. »

Cette personne adressa cette lettre à une amie de Cahors et celle-ci, avisa le Commissaire.

Quand la porte de l'appartement fut ouverte, une odeur nauséabonde saisit les personnes présentes. Les fenêtres furent ouvertes : les deux cadavres en décomposition étaient étendus sur le lit.

Les deux femmes s'étaient asphyxiées au moyen du classique réchaud.

Après les constatations d'usage, les corps ont été immédiatement mis en bière et portés au cimetière où ils ont été inhumés.

De l'enquête ouverte par le Commissaire de police, il est certain que c'est la misère qui a poussé ces deux femmes au suicide.

Elles vivaient de quelques rentes viagères s'élevant à peine à 100 francs par mois ; de plus, elles allaient être expulsées du logement qu'elles occupaient et on dit même qu'elles ne s'entendaient guère entre elles.

Cour d'assises

Les assises du Lot s'ouvriront pour le quatrième trimestre 1920, le lundi 13 décembre, à 12 heures, sous la présidence de M. Ladevèze, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président, et de Cuniac, juge au tribunal de Cahors.

Voici la liste des jurés : MM. Casimir Lavernhe, notaire à Saint-Cirgues ; Frédéric Vernes, propriétaire à Luzech ; Ernest Lorthe, négociant à Saint-Germain ; Ernest Neuville, propriétaire à Vayrac ; Pierre Oubrairie, retraité à Biars ; Alfred Moulin, propriétaire à Gourdon ; Amédée Gaillard, maire à Saint-Jean-de-Laur ; Victor Fourastié, architecte à Cahors ; Félix Molinié, maire à Grézels ; Louis Montagnac, négociant à Castelnau-Montrabat ; Jacques Ménage, adjoint au maire à Salvaic ; Léon Matury, instituteur en retraite à Payrac ; Paul Orliac, pharmacien à Cahors ; Henri Serres, avocat à Gourdon ; Joseph Louradour, propriétaire à Strenquels ; Henri Manié, clerc de notaire à Gramat ; Louis Malvy, maire à Auvignac ; Louis Lousset, commis greffier à Puy-l'Évêque ; Georges Puybaret, avocat à Gourdon ; Toussaint Villias, adjoint au maire de Saint-Pantaléon ; Jean Favory, négociant à Gourdon ; Philippe Ourcival, instituteur en retraite à Cremps ; Louis Roques, instituteur à Souillac ; Ferdinand Pébeyre, avocat à Prayssac ; Charles Verjoud, propriétaire à Comac ; Jean Lapeyre, propriétaire à Cuzance ; Raymond Traversier, directeur des contributions directes à Cahors ; Jean Dulac, liquoriste à Cahors ; Eugène Lançois, négociant à Saint-Céré ; Daniel Paillas, propriétaire à Castel-franc ; Bertrand Miré, docteur à Leyme ; Gabriel Bousquet, avocat à Figeac ; Albert Leygues, propriétaire à Fons ; Jean Lacroix, propriétaire à Uzech ; Félix Crayssac, maître d'hôtel à Limogne ; Germain Bessières, propriétaire à Felzens.

Jurés supplémentaires. — MM. Auguste Lamouroux, négociant ; Henri Dzier, directeur des tabacs ; Paul Loison, retraité ; Charles Leschi, proviseur au lycée.

Football rugby

Aviron Cadurcien (2) bat Union Sportive Souillagaise (1), par 14 points (3 essais dont 1 transformé, un but sur coup franc) à 3 points (1 essai).

Dimanche, un temps splendide a favorisé la rencontre de l'équipe II de l'A. C. contre l'Union Sportive Souillagaise. Public nombreux au terrain de l'Ile, où beaucoup d'élégances se pressent aux barrières.

Les Souillagais font leur apparition sur le ground à 2 h. 15 exactement, revêtus d'un maillot rouge, suivis de près par les équipiers de l'A. C.

Cahors joue le soleil dans les yeux. Souillac donne le coup d'envoi. Touche. Le ballon ratisé assez mollement, ne sort pas des mêlées et il s'ensuit une série de cafouillages qui n'agrémentent guère le jeu. Beau coup d'aflolement des deux côtés et l'on s'énervé visiblement. Les mêlées succèdent aux mêlées et le jeu se maintient au 50 m. Peu à peu tout de même, les jeunes cadurciens se ressaisissent. La bonne carburation paraît trouvée. Le ball sort pour Cahors, et Aguzou marque en bonne place. Pas de but. Cahors, 3 points ; Souillac, 0.

Le jeu continue, très animé, mais l'on crie un peu trop ! Une faute des Souillagais motive un coup franc qui se transforme en but par un coup de pied fort bien botté. Cahors 6 points, Souillac, 0.

La mi-temps est sifflée. Deuxième mi-temps. — A la reprise, quelques modifications sont apportées dans la composition des équipes. Les visiteurs se mettent courageusement à l'ouvrage et dominent nettement. A maintes reprises, Souillac va bien près de l'essai. Après de laborieux efforts, les Souillagais violent la ligne de but cadurcienne. Cahors, 6 points ; Souillac, 3 points.

Le jeu reprend, Souillac par son poids, se maintient dans les 22 Cadurciens. Des dégagements précis de l'arrière de l'A. C. reportent le jeu dans les 22 mètres souillagais, d'où sur une série de passes Ginié marque entre les poteaux, Cahors : 9 points ; Souillac : 3 points. Quelques instants après, Ginié marque de nouveau un

essai. Parti des 50 mètres, houchant les 3/4 adverses, feintant l'arrière... totalement mûdusé... le 3/4 cadurcien réussit son plus bel essai de la journée. La fin est sifflée peu après.

Cahors est vainqueur par 14 points à 3.

Appréciation. — La partie ne manqua pas d'intérêt et fut, parfois, assez passionnante. L'équipe souillagaise, dans son ensemble, paraît être encore à ses débuts. Les avants, d'une valeur physique incontestable, sont maldroités tout comme les 3/4 qui réussirent de rares échappées. Seuls, le demi de mêlée et particulièrement le demi d'ouverture, méritent une mention spéciale, car ils jouèrent avec beaucoup de tête et émergèrent carrément du lot. Ils esquissèrent d'heureuses combinaisons qui n'aboutirent pas, faute imputable au trois-quarts. L'arrière, insuffisant coûta deux essais à son club.

A Cahors l'équipe fit très bonne figure, surtout avec l'appoint de Ginié et d'Aguzou, qui furent les meilleurs sans trop de peine, il faut l'avouer. Remarqué également le jeune Imbert qui se dépensa sans compter et pourra dans quelques temps briguer une place en équipe première. Les avants ont encore beaucoup à apprendre : ils furent courageux et énergiques devant des adversaires bien supérieurs au point de vue athlétique. Toutefois les mêlées sont mal soudées ou trop lentement formées. A la touche, on ne marque pas suffisamment l'adversaire. Beaucoup de répugnance pour le dribbling qui ne doit cependant pas être négligé. Avec du travail le pack d'avants peut et doit s'améliorer, surtout avec les éléments pleins de bonne volonté dont il est formé.

L'arrière ne manqua en aucune occasion ni la touche et mérite des félicitations.

Arbitrage large et satisfaisant.

A Fumel

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'équipe première de l'A. C. donna, dimanche, la réplique à l'équipe fumeloise.

Au moment du départ de Cahors, on apprend qu'un équipier désigné ne peut effectuer le déplacement. La formation de l'équipe cadurcienne est donc incomplète, puisqu'elle se trouve amputée de trois équipiers premiers.

La partie, réception froide. La partie débute mal. En effet, à la sixième minute de jeu, un trois-quart centre cadurcien, fortement touché, quitte le terrain. Cahors ne joue qu'à quatorze, et il en sera ainsi jusqu'à la fin. Les avants font un travail merveilleux surclassant le pack adverse, et maintiennent le jeu dans les 22 m. de Fumel, durant la première mi-temps, ce qui permet à Chomel de réussir un beau drop des 25 m. Puis, sur mêlée à 10, trois avants cadurciens s'enfoncent dans un trou et Hormières s'affale dans les buts fumelois. Pas de transformation. A la mi-temps, le tableau indique : Cahors, 7 points, Fumel 0.

A la remise en jeu, les Fumelois changent d'équipiers et font rentrer des joueurs frais. Le jeu devient très dur. Les avants cadurciens se défendent admirablement et les 3/4 ne laissent rien passer. L'arrière Miquel, se distingue et fournit une excellente partie. Le handicap se fait sentir de plus en plus. Fumel domine, mais est maintenu dans les 22 cadurciens. Une descente de nos représentants va bien près de l'essai. Fumel dégage. Un drop est réussi par un 3/4 centre fumelois et, deux minutes avant la fin, sur une sortie de mêlée, Delpy fonce, et, plaqué in-extremis par Miquel, touche dans les buts. Minute angoissante. Le coup de pied désignera le vainqueur. Le but est réussi. La fin est sifflée.

Fumel est vainqueur par 9 points (1 essai transformé, un drop) à 7 points (1 essai, un drop).

Appréciation. — Un long commentaire est inutile pour expliquer l'échec de notre quinze. L'écart des points est infime. Fortement handicapés, les Cadurciens jouèrent avec la fougue et le brio qui leur est particulier et sont tous à féliciter. Bien qu'incomplète, et sans la blessure de l'un des leurs, les Cadurciens auraient gagné une partie des plus dures. A ce propos, on ne saurait trop réprouver l'attitude de

certain spectateurs qui par leurs excitations ne font qu'exaspérer les joueurs. Ce ne sont pas assurément de vrais sportifs, car ils n'ignoraient pas que le jeu n'y gagne rien en intérêt et que le football y perd beaucoup. Que l'échec de dimanche ne donne pas le « noir » aux admirateurs de l'A. C. Le 5 décembre, avec Moissac, nous verrons bien que notre team n'a rien perdu de ses belles qualités.

Un bruit

Le bruit circule en ville depuis plusieurs jours qu'un de nos jeunes et excellents compatriotes, négociant à Paris, mais dont la famille réside Cahors aurait été assassiné.

Nous croyons savoir, que ce bruit n'est pas fondé.

Probité

Une broche en or avec perle appartenant à Mm P. ayant été perdue, elle a été retrouvée par Mlle Y. Cabanes demeurant rue du Maréchal Foch, qui s'est empressée d'en informer le commissariat de police.

Toutes nos félicitations pour la diligence dont Mlle Cabanes a su faire preuve.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 8 au 13 novembre 1920 :

Nombre de placements à demeure : 3 hommes.

En extra : 3 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

Vol

Un individu a pénétré dimanche soir vers 9 heures dans le logement de Mme Espère, marchande de bonbons, et a volé un carnet de timbres-postes et une somme de 25 francs.

Une enquête est ouverte.

Mercuès

Compatriotes. — Notre excellent compatriote M. Henry Delfour, pharmacien de 1^{re} classe et fils du regretté M. Delfour, proviseur honoraire, qui avait pris sa retraite à Meruès, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur avec une brillante citation.

La jeune sœur du nouveau légionnaire, Mademoiselle Simone Delfour, vient de passer avec succès la seconde partie du baccalauréat Philologie.

Nos félicitations au nouveau légionnaire et à la jeune lauréate.

Figéac

Erratum. — Dans la chronique parue dimanche « Le Caorsi à travers les âges » le passage suivant :

« Isis fut autrefois un des plus grands « mythes de l'Egypte » d'après Diodore de Sicile elle signifié Ancienne rappelant « ainsi l'origine de cette antique déesse ; doit être complété par ces lignes :

« elle est coiffée d'un petit trône qui est « le signe hiéroglyphique de son nom et « qui sert à écrire aussi le mot demeure. »

Cajarc

Réunion publique. — Sur convocation de M. Bramel, maire de la ville, une réunion des commerçants et habitants de Cajarc a eu lieu le samedi 20 courant, à 20 heures, à la mairie, pour protester contre le maintien de l'interdiction des foires de Cajarc et étudier les mesures à prendre pour faire cesser une interdiction des plus préjudiciables au commerce local.

M. Bramel donne tout d'abord lecture de la lettre de M. le Préfet du 12 octobre et expose ensuite les nombreuses démarches qu'il a faites, tant à Figéac et à Cahors, pour obtenir la levée de cette interdiction, que rien ne justifie, puisque le vétérinaire sanitaire a exposé lui-même dans un rapport, qu'aucun cas de fièvre aphteuse n'avait été constaté depuis plus de 45 jours.

Malgré son insistance, il n'a pu obtenir d'autre satisfaction que celle de l'autorisation d'amener à la foire les cochons gras et veaux de boucherie, et encore, à la condition d'être amenés à Cajarc en voiture.

Pendant ce même temps, les foires sont livrées dans l'Avoyon, que seule la rivière du Lot sépare de Cajarc et à Figéac, dont proviennent probablement les premiers animaux ayant importé la maladie, mais qui y ont certainement séjourné.

C'est sur le rapport du vétérinaire départemental, qui habite Saint-Céré et que M. Bramel n'a pu voir à Cahors, que cette interdiction a été maintenue, sous le prétexte que des cas ont été constatés à Larroque et Saint-Pierre-Toirac, beaucoup

plus rapprochés de Figéac, où les foires sont libres, que de Cajarc où elles sont interdites.

M. le Maire a écrit à M. de Monzie, le priant d'intervenir et le sénateur du Lot lui a promis de le faire dans un sens favorable aux intérêts de Cajarc.

Peut-être cette intervention ne s'était-elle pas produite quand M. le Préfet lui a notifié le maintien de l'interdiction.

Dans tous les cas, et en raison de l'urgence, il propose de nommer une députation de commerçants qui se joindra aux délégués du Conseil municipal pour aller voir, lundi, M. le Préfet.

M. le Maire dit qu'il va télégraphier à celui-ci pour lui annoncer la visite de la députation, le prier de convoquer le vétérinaire départemental, auquel il donnera lui-même rendez-vous pour lundi, à la Préfecture.

A l'unanimité, sont nommés délégués : MM. Florent Mirabel, limonadier, conseiller d'arrondissement ; Marc Calmettes, maître d'hôtel, et Louis Marty, boulanger. La députation du Conseil sera composée de MM. Bramel, maire ; Andrieu, adjoint, et Pons, conseiller municipal.

La séance est levée à 21 heures.

Bannes

Fête du 11 Novembre. — La commune de Bannes a tenu elle aussi à fêter le cinquantième de la République et l'anniversaire de l'Armistice.

Le matin cette fête a été annoncée par une sonnerie de cloches suivie d'une messe solennelle en l'honneur des nombreux enfants de Bannes tombés au champ d'honneur.

A la sortie de la messe à laquelle assistait le Conseil municipal au complet, un déjeuner a été offert par ces derniers aux anciens combattants.

Pendant ce déjeuner, servi à l'hôtel Jammes, Monsieur le Maire a rappelé en quelques mots l'œuvre de la République depuis les débuts de son règne.

Un café servi à l'hôtel Nicot, le doyen du Conseil municipal, Monsieur Mouéne âgé de 81 ans, père du sympathique directeur de l'école publique de garçons de Figéac, a charmé tous les assistants, en chantant quelques chansons patriotiques.

St-Clair

Monument aux morts. — St-Clair a inauguré dimanche le monument élevé aux enfants de la commune morts au champ d'honneur.

Sur un côté de ce monument sont inscrits les noms de ces enfants : Bach Elie, Tréneules Xavier, Grangé Jean, Delclaux Vincent, Janvion Alphonse, Tocaven Pierre, Fouché Jean, Peyronnet Armand, Peyronnet Lucien, Rouquié Léon.

Au pied du monument édifié par M. Marrou, l'excellent entrepreneur, des vases de fleurs ont été déposés par les soins des habitants de la commune.

Le matin au lieu un service religieux auquel assistaient le conseil municipal et toute la population.

A 3 h. 1/2, sur la place publique, la foule se pressa pour assister à l'inauguration. Autour du monument décoré avec goût, comme une garde d'honneur se tiennent un groupe d'enfants, chacun portant un drapeau.

M. Lagarde l'excellent maître prononce le discours suivant :

Discours de M. Lagarde, maire
Mes chers concitoyens,
Tout en faisant appel à votre bienveillante indulgence, j'ai tenu à venir vous remercier d'être venus aussi nombreux, apporter votre tribut d'hommage au souvenir des enfants de la commune de St-Clair tombés au Champ d'honneur.

Le modeste monument que nous inaugurons aujourd'hui est l'œuvre de quel vous avez tenu tous à contribuer, sera pour la commune une chose sacrée, et la postérité y reconnaîtra la part qui revient aux nôtres, à ceux de St-Clair, dans la gloire dont se sont couverts les soldats de France.

Lorsque dans les générations à venir, nos petits-enfants, s'amuseront au pied de ce monument, ils liront les noms de ces héros et ils apprendront que c'est pour la cause du droit et pour leur bonheur qu'ils sont tombés.

Je souhaite de tout mon cœur que leur sacrifice ne reste pas vain, et que les guerres éternelles à tout jamais, leurs enfants pourront bénéficier de cette paix si chèrement payée.

Je m'incline bien respectueusement devant ces victimes du devoir, devant leurs parents, leurs veuves et leurs orphelins et je souhaite que la présence de ce monument qui est leur glorification, entraîne dans la commune, le respect et l'admiration dus à ceux qui sont morts au champ d'honneur.

Puis, c'est l'instituteur, le sympathique M. Bennet, qui parle en ces termes :

Discours de M. Bennet, instituteur
Messieurs Mesdemoiselles,
Le conseil municipal de St-Clair, à l'instar de toutes les communes de France, a voulu lui aussi commémorer les glorieux morts de la guerre. Il donne ainsi un bel exemple aux générations futures et une grande consolation aux générations qui s'en vont. Je rends hommage à sa généreuse décision.

Sur cette place même, il me semble encore, par la pensée, entendre les cloches sonner à toute volée pour annoncer l'arrivée de la France à tous ses enfants, sans distinction, pour venir la défendre contre l'invasion allemande. La voix de la Nation a été entendue et aussitôt de tous ces

coiteux on les a vus descendre pour prendre leurs dispositions et voler au secours de la Patrie en danger.

C'est dans ces sentiments, que nos braves concitoyens ont quitté les uns leurs parents, les autres leurs femmes et leurs enfants, d'autres leurs amis, en un mot tous ces êtres qui leur étaient si chers, et ils sont partis tous pleins de dévouement, d'entraîn et d'abnégation, décidés à remplir leur devoir jusqu'au bout.

Nul ne doutait au fond de son être de l'issue heureuse de la lutte et dans cette pensée chacun a vécu la rude vie des tranchées, supporté toutes les intempéries, bravé le déluge de mitraille, reconforté par le secret espoir de travailler pour la Victoire, afin de pouvoir au plus tôt reprendre place au foyer et revivre la douce vie de la petite famille.

Mais les rudes épreuves de la tourmente ont fait des victimes ! Nombreux sont ceux qui ont eu le bonheur de rejoindre les leurs sains ou mutilés, mais nombreux aussi hélas ! ceux qui sont tombés fauchés par la mitraille.

Ils sont morts en héros, là-bas, loin du pays natal, sans avoir eu la consolation suprême de revoir les êtres chers qui ont eu aussi la douleur amère de n'avoir pu les assister dans leurs derniers moments et recueillir leurs derniers soupirs.

Ces chers disparus qui dorment leur dernier sommeil laissent derrière eux des veuves et des orphelins. Nous n'oublierons pas ces victimes malheureuses de la guerre, nous savons trop combien leur affliction est grande pour ne pas les gratifier de notre aide affectueuse. D'autre part, la Patrie aura soin de tous ces malheureux orphelins en leur fournissant l'éducation qu'ils ont si justement méritée.

En ce jour solennel entre tous, ces glorieux enfants de St-Clair sont debout, au milieu de nous, pour nous dire : « Dans la guerre, nous avons accompli notre devoir en faisant victorieuse notre France immortelle, à vous maintenant, dans la Paix, de continuer notre œuvre et de travailler à la rendre prospère et florissante. »

Un missionnaire de Rocamadour salue avec éloquence la mémoire des enfants de St-Clair.

L'émotion de tous les assistants est vive et bien des larmes coulent, lorsque le maire vient aux parents et diplômés d'honneur rappelant la mémoire glorieuse de leurs enfants morts pour la France.

La cérémonie de l'inauguration terminée, en long cortège, toute la population se rend au cimetière où des couronnes sont déposées sur les tombes des soldats de la commune morts des suites de leurs blessures et inhumés dans le petit cimetière de St-Clair.

C'est après avoir salué les tombes de ces regrettés enfants que la foule se retire vivement impressionnée par cette journée entièrement consacrée à l'évocation de la mémoire de ceux qui ont lutlé, souffert et qui sont morts pour la Patrie.

Le Vigan

Probité. — M. Delclau, propriétaire à St-Clair, ayant trouvé un portefeuille contenant la somme de 112 fr. 75, s'est empressé de déposer sa trouvaille au commissariat de police, où M. Jean Calmon, propriétaire à Laveyssière, commune du Vigan, l'a réclamé.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Emile Mompert, ancien élève de l'école des Beaux-Arts à Toulouse vient d'obtenir un succès mérité par l'exposition d'un tableau « Les Baigneurs de Salviac » exposé au Salon des Jeunes. Le critique d'art du *Gauleois* a fait un grand éloge de l'œuvre de notre compatriote.

Nous sommes heureux également de signaler que le jeune Mompert est chargé de l'exécution du monument en commémoration des morts de la guerre, des communes de Dégagnac et de Salviac.

Thédirac-Peyrilles

Vol. — Tout près de la gare de Thédirac-Peyrilles, se trouve le Mas-Blanc où habite M. Galet propriétaire. La maison est assez cachée dans les bois, elle a eu à plusieurs reprises la visite de voleurs car M. Galet avait constaté qu'on était rentré chez lui, en son absence, par la fenêtre sans doute où un carreau était brisé. Ces jours derniers, il constata qu'une somme de 4.200 fr. et de menus objets qui auraient dû être pour l'enquête une grande importance avaient disparu.

La gendarmerie de St-Germain et de Salviac procéda à une enquête.

Souillac

Chronique Sportive. — Pendant que l'équipe 1 essayait une défaite, dimanche dernier, à Fumel, l'équipe II de « l'Avoyon Cadurcien » faisait une fois de plus triompher ses couleurs à « Robin Park » et

battait « l'Union Sportive Souillagaise » par 14 points à 3.

L'équipe de l'Avoyon a été nettement supérieure comme science et adresse de jeu, supériorité due à une plus longue pratique du foot-ball chez les vainqueurs. Conséquents de cette supériorité les joueurs de l'U. S. S. venaient à Cahors, non pour remporter une victoire, mais simplement pour s'entraîner et acquérir la science du jeu, et l'adresse, qualités maîtresses qui leur manquent totalement. Il faut noter que les équipiers qui la composent et particulièrement l'arrière, sont des « bleus » qui n'ont pas encore fait l'apprentissage du rugby. Il y a 1 mois 1/2 à peine que l'équipe est constituée et ce n'est que depuis 1 mois seulement que les sportsmen et sportsmen Souillagais, (et ils sont nombreux) ont le plaisir de voir s'entraîner tous les dimanches, sur les rives de la Dordogne le « quinze » de l'U. S. S. confiant dans les conseils de leur capitaine : Riaucoux, leur unique manager.

Certes, un long entraînement est nécessaire, mais grâce à la vigueur et à la volonté de tous ses équipiers l'U. S. S. pourra dans quelque temps, être comptée parmi les meilleurs « quinze » de la région.

Les rudes épreuves de la tourmente ont fait des victimes ! Nombreux sont ceux qui ont eu le bonheur de rejoindre les leurs sains ou mutilés, mais nombreux aussi hélas ! ceux qui sont tombés fauchés par la mitraille.

Ils sont morts en héros, là-bas, loin du pays natal, sans avoir eu la consolation suprême de revoir les êtres chers qui ont eu aussi la douleur amère de n'avoir pu les assister dans leurs derniers moments et recueillir leurs derniers soupirs.

Ces chers disparus qui dorment leur dernier sommeil laissent derrière eux des veuves et des orphelins. Nous n'oublierons pas ces victimes malheureuses de la guerre, nous savons trop combien leur affliction est grande pour ne pas les gratifier de notre aide affectueuse. D'autre part, la Patrie aura soin de tous ces malheureux orphelins en leur fournissant l'éducation qu'ils ont si justement méritée.

En ce jour solennel entre tous, ces glorieux enfants de St-Clair sont debout, au milieu de nous, pour nous dire : « Dans la guerre, nous avons accompli notre devoir en faisant victorieuse notre France immortelle, à vous maintenant, dans la Paix, de continuer notre œuvre et de travailler à la rendre prospère et florissante. »

Un missionnaire de Rocamadour salue avec éloquence la mémoire des enfants de St-Clair.

L'émotion de tous les assistants est vive et bien des larmes coulent, lorsque le maire vient aux parents et diplômés d'honneur rappelant la mémoire glorieuse de leurs enfants morts pour la France.

La cérémonie de l'inauguration terminée, en long cortège, toute la population se rend au cimetière où des couronnes sont déposées sur les tombes des soldats de la commune morts des suites de leurs blessures et inhumés dans le petit cimetière de St-Clair.

C'est après avoir salué les tombes de ces regrettés enfants que la foule se retire vivement impressionnée par cette journée entièrement consacrée à l'évocation de la mémoire de ceux qui ont lutlé, souffert et qui sont morts pour la Patrie.

Le bruit court que Constantin se prépare à lancer une proclamation à l'armée grecque.

De Lucerne : Constantin dément avoir invité l'ex-Kaiser à venir s'installer à Corfou dans son palais de l'Achilleion.

Le diadoque en Roumanie
Le diadoque est reparti hier pour la Roumanie dans le même train où se trouvait la reine Marie de Roumanie qui séjournait à Zurich.

On case la famille
Le frère de Constantin, Nicolas de Grèce, partira prochainement pour Athènes, car l'ex-roi Constantin a demandé à Rhallys, premier ministre grec, de nommer le prince gouverneur de Smyrne.

L'autre frère de Constantin, le prince André, serait nommé gouverneur de Thrace.

L'armée de Pétilouara écorasée
De Berlin : On mande de Varsovie à la « Gazette de Voss » que l'armée de Pétilouara peut, maintenant, être considérée comme inexistante. Après la rupture du front, effectuée par 5 divisions, entre Proskurov et Wolotschisk, les troupes de Pétilouara ont pris la fuite. Une partie se jeta dans les lignes polonaises où elle fut désarmée.

CAHORS
Con Ord^{res} 7^e R. I.
désire acheter vin
Adresser urgence échantillon, prix et conditions

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 Novembre 1920.

Le marché ouvre la semaine dans des conditions défavorables. Devant les difficultés de la situation financière et économique, la clientèle est de plus en plus réservée et les délégués de professionnels qui tombent dans le vide présentent lourdeur ment sur la cote en clôture. Les changes sont plus faibles et les bourses étrangères nous envoient des cours en recul. Nos rentes françaises sont soutenues : 3 0/0 55,05, 5 0/0 85,20, 4 0/0 1917 et 1918, 69,60 et 69,25, 5 0/0 amortissable 97,75.

Banques très faibles : Paris 1548, Union Parisienne 1080, Lyonnais 1566.

Cuprifères en baisse : Rio 1477, Tanganyika 88.

Industrielles russes en sensible réaction : Naphtes 442, Bakou 3980, Lianosoff 650, Platine 642, North Caucasia 89.

Les pétroliers sont affectés par de grosses ventes locales et étrangères : Ragie 653, Shell 370, Royal Dutch 35,050, Omnium des pétroles 1,655.

Diamantifères et mines d'or faibles sur la baisse de la livre Sterling, de Beers 835, Jagersfontein 183, Crown mines 139, Rand mines 149, Goldfields 66.

Caoutchoutières moins bien tenues : Financière 180, Malacca 450.

En valeurs diverses baisse des sucreries d'Egypte à 860, Kuhlmann 835.

GRAND SUCCÈS
Le Produit « MONTAGNARD » pour l'Alimentation et l'Engraissement rapide du Bétail.
Préserve de la Fièvre aphteuse — 4 fr. le paquet.
Agents demandés dans les Cantons et Communes du Département du Lot.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS
S'adresser à M. J. BRU, Agent général
19, rue de l'Université, 19 — CAHORS

IMPUISSANCE
Nouveau traitement sans danger, rendant à tout âge la FORCE VIEILLE à tous les IMPUISSANTS
Laboratoire des Spécialités Urologiques
22, Bd Sébastopol, PARIS, Service L. (Notice gratuite)

Madame E. RABBE, St-Flour (Cantal), prédit l'avenir, renseigne sur tout. Envoyer date de naissance, département, heure si possible, 3 fr. mandat-poste, timbre pour réponse.

VENTE
D'UN
FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par M^{re} LESCALE, notaire à Cahors, le 12 novembre 1920, Monsieur André SICARD, limonadier-restaurant, et Madame Célestine CONQUET, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Nationale, n° 27, ont vendu à Madame Marthe ASTARIE, épouse de Monsieur Eugène LACOSTE, ajusteur-mécanicien, avec lequel elle demeure à Cahors, rue Lastié n° 16, le fonds de commerce de « Café-Restaurant » qu'ils exploitent et font valoir dans une maison sise à Cahors, rue Nationale, n° 27.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude dudit M^{re} LESCALE dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième insertion :
L. LESCALE.

ETUDE
DE
M^{re} E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE
Aux enchères publiques

Le samedi 27 novembre, à 2 h. du soir, à Cahors, Halle aux grains (Trottoir).

D'objets comprenant : lit neuf, sommier, literie, buffet, dressoir de salle à manger avec vitrine en noyer, chaudières, cuivres, glace, marmite, cadres, ustensiles cuisine, etc., etc.

Par le ministère de Maître CONTOU, huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur, et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques au comptant 10 0/0 en sus.

Marché de La Villette
21 Novembre 1920

ESPECES	ENTRÉES	NÉCESSITÉS	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^{ème} qual.	3 ^{ème} qual.
Bœufs...	3.601	»	4,70	4,50	4,00
Vaches...	»	»	»	»	»
Taureaux...	»	»	»	»	»
Veaux...	1.476	»	5,50	5,25	5,00
Moutons...	11.970	951	5,25	5,00	4,75
Porcs...	2.885	»	7,50	7,30	7,20

OBSERVATIONS. — Vente facile sur les bœufs et veaux, difficile sur les moutons et porcs.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

La tragique aventure

DU
MIME PROPERCE
PAR
Albert BOISSIÈRE

I
Le cas mystérieux de Madeleine Haubourg

— Eh bien ! non moins évidemment, s'écria M. Pied, la femme est là-haut... quoiqu'elle soit partie... Là-haut ! monsieur Pier, accentua M. Pied, en appréhendant le gérant par les revers de son veston et le secouant comme un prunier... Là-haut, vous dis-je, sur son lit... égarée... la tête coupée...

Et il se prit à sangloter, la crise d'effroi et la crise d'ennui se confondant :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est abominable !... Que va-t-il arriver ? Quelle renommée future pour le *Matelet Saxon* !

— Calmez-vous, dit M. Pierre, ce n'est pas vous l'assassin, quoi ! — La plaisanterie est déplacée, releva agréablement l'hôtelier.

...Gustave ramena un agent. En deux ou trois paroles incohérentes, M. Pied mit l'agent au fait. L'agent « pour voir », monta à l'étage indiqué,

en compagnie du garçon plus rassuré. Et lorsqu'il redescendit, il prononça, d'une voix soupçonneuse :

— C'est parfait, mais où est la tête ? — Quelle tête ? s'écria M. Pied. — La tête de la victime, tiens ! — Alors, M. Pied, chez qui l'ahurissement confinait à la folie, balbutia, éperdu :

— La tête !... la tête !... est-ce que je sais, moi !